

## Assemblée

Distr.

LIMITÉE

ISBA/A/L.13

11 novembre 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la deuxième session  
Kingston (Jamaïque)  
5-16 août 1996

DÉCLARATION FAITE PAR LE PRÉSIDENT CONCERNANT LES TRAVAUX  
DE L'ASSEMBLÉE LORS DE LA REPRISSE DE LA DEUXIÈME SESSION

1. La deuxième partie de la deuxième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston (Jamaïque) du 5 au 16 août 1996.

2. À la séance d'ouverture (32e séance plénière), j'ai rappelé la déclaration que j'avais faite concernant les travaux de l'Assemblée à la fin de la première partie de sa deuxième session et dans laquelle j'avais énuméré les questions les plus importantes qui restaient à traiter par l'Assemblée et le Conseil : il s'agissait notamment de l'élection des membres de la Commission des finances, de l'élection du prochain président de l'Assemblée, de l'adoption du règlement intérieur du Conseil et de l'élection du Président du Conseil. En outre, j'avais signalé que le Conseil devait encore élire les membres de la Commission juridique et technique.

3. On avait convenu que la plus importante de ces questions était l'élection des membres de la Commission des finances, car, tant qu'une commission des finances n'aurait pas été constituée, il serait difficile d'approuver un budget pour l'Autorité.

Statut de membre à titre provisoire

4. À la première séance de la présente reprise de la deuxième session, j'ai exposé à l'Assemblée plusieurs difficultés techniques que soulevait le statut de membre à titre provisoire d'un certain nombre d'États. Après des discussions à ce sujet avec les présidents des groupes régionaux, l'Assemblée a décidé, afin de faciliter la participation aux présentes réunions de l'Autorité des États qui ont indiqué de différentes manières leur intention de continuer à appliquer l'Accord à titre provisoire, mais qui n'ont pas encore, depuis son entrée en vigueur, notifié au dépositaire cette intention selon les formes prescrites, d'accepter que ces États continuent de participer à ces réunions en qualité de membres, à titre provisoire. Cette décision figure dans le document ISBA/A/L.10.

### Élection d'un président de l'Assemblée

5. À la fin de la première partie de la deuxième session, il avait été convenu que le nouveau président de l'Assemblée serait élu au début de la reprise de la deuxième session. Toutefois, à la première séance de cette reprise l'Assemblée, constatant l'absence de candidats à sa présidence, a décidé de me demander de continuer à présider ses travaux jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu.

### Élection des membres de la Commission des finances

6. Notant que l'on avait proposé plusieurs candidatures aux sièges de la Commission des finances, j'ai suggéré, avec l'assentiment de l'Assemblée, de tenir des consultations informelles avec les présidents des groupes régionaux et le Président du Groupe des 77 concernant la composition de la Commission. J'ai en outre invité à ces consultations les coordonnateurs des groupes représentant des intérêts particuliers. Il avait été rappelé que les critères régissant la composition de la Commission des finances étaient fixés au paragraphe 3 de la section 9 de l'annexe à l'Accord, notamment le critère selon lequel il était nécessaire d'assurer une répartition géographique équitable ainsi que la représentation des intérêts spéciaux. J'ai suggéré, suggestion que l'Assemblée a approuvée, que la plus grande partie de la première semaine de la présente reprise de la session soit consacrée à des consultations intensives entre les groupes régionaux et à l'intérieur de ceux-ci, pour décider du dosage à fixer au sein de la Commission des finances entre les groupes régionaux et les groupes représentant des intérêts spéciaux, mentionnés à l'annexe de l'Accord.

7. À la 36e séance plénière, j'ai fait savoir que malgré des consultations intensives, aucun consensus ne s'était dégagé quant à la composition de la Commission des finances. J'ai donc instamment demandé aux groupes régionaux de persévérer dans leurs efforts pour parvenir à s'entendre tout en soulignant qu'il devenait de plus en plus urgent de constituer une commission des finances.

8. À la 37e séance plénière, j'ai signalé que d'importants progrès avaient été faits, mais qu'un groupe régional était encore en attente d'instructions. J'ai donc convenu de reporter d'un jour l'élection des membres de la Commission des finances, pour que des consultations supplémentaires puissent avoir lieu. J'ai également proposé, avec l'assentiment de l'Assemblée, de rencontrer individuellement chacun des présidents des groupes régionaux pour les aider éventuellement à parvenir à un accord.

9. Après encore de longues et difficiles consultations entre les groupes régionaux et à l'intérieur de ceux-ci et celles que j'ai eues, individuellement et collectivement, avec les présidents des groupes régionaux et le Président du Groupe des 77, j'ai pu annoncer à la 38e séance plénière que les groupes régionaux avaient sur la base d'une proposition de répartition des sièges entre eux fait preuve d'esprit de conciliation pour nous permettre d'avancer dans notre tâche et de procéder à l'élection d'une commission des finances.

10. J'ai fait savoir à l'Assemblée que, pour parvenir à un accord sur cette proposition qui prenne en compte certains intérêts régionaux, il avait été décidé que :

a) Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes renoncerait à un de ses sièges à la Commission des finances à la fin de la deuxième année (1998) du mandat de cinq ans prévu, en faveur d'un candidat du Groupe de l'Asie qui l'occuperait jusqu'au terme de ce mandat;

b) Le Groupe de l'Europe occidentale et autres États renoncerait à un de ses sièges à la Commission des finances deux ans et demi après le début (1997) du mandat de cinq ans prévu, en faveur d'un candidat du Groupe de l'Europe orientale, qui l'occuperait jusqu'au terme de ce mandat;

c) Étant donné les circonstances spéciales de cette élection, la période pendant laquelle les membres de la Commission des finances auront siégé avant le 1er janvier 1997 ne sera pas comprise dans le mandat de cinq ans.

11. J'ai en outre signalé à l'Assemblée que cet accord sur la première composition de la Commission des finances ne saurait préjuger de la composition en général de la Commission telle qu'elle serait déterminée par les futures élections ni en particulier des demandes que formuleraient des groupes régionaux; il ne saurait non plus préjuger des élections à d'autres instances. Il est entendu qu'il faudra peut-être revoir la situation dans un nouveau contexte après le 16 novembre 1998, lorsque le statut de membre provisoire de l'Autorité n'aura plus de validité.

12. Sur la base de l'accord susmentionné, j'ai proposé que soient élus à la Commission des finances les candidats suivants : Ernesto Belo Rosa (Uruguay), Craig John Daniell (Afrique du Sud), Domenico da Empoli (Italie), David Etuket (Ouganda), Jobst Holborn (Allemagne), Lou Hong (Chine), Tadanori Inomata (Japon), Serguey Ivanov (Fédération de Russie), Samia Ladgham (Tunisie), Jean-Pierre Lévy (France), Isaac Klipstein Margulis (Mexique), S. Rama Rao (Inde), Coy Roache (Jamaïque), Michael C. Wood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Deborah Wynes (États-Unis d'Amérique). L'Assemblée a élu ces candidats par acclamation.

13. En ce qui concerne le projet de protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Autorité, l'Assemblée a constitué un groupe de travail, présidé par M. Wael Aboulmagd (Égypte), qu'elle a chargé d'examiner le projet de document soumis par la Commission préparatoire (LOS/PCN/153/vol. V) et qu'elle a prié de lui faire rapport à ce sujet.

14. Vu les difficultés rencontrées pour constituer le Conseil et la Commission des finances et pour élire le président de l'Assemblée, j'ai soumis à celle-ci pour examen un système de roulement dans l'occupation des postes de président de l'Assemblée, de président du Conseil, de président de la Commission des finances et de président de la Commission juridique et technique.

15. Les circonstances m'ayant obligé à quitter Kingston avant la fin de la session, M. José Luis Vallarta, Ambassadeur du Mexique à la Jamaïque et Vice-Président de l'Assemblée, a présidé les séances de l'Assemblée à partir du 14 août 1996. Les questions ci-après ont donc été examinées sous sa présidence :

#### Budget de l'Autorité pour 1997

16. L'Assemblée a examiné une proposition de budget révisé de l'Autorité pour 1997, que lui a présentée le Conseil (ISBA/A/9/Add.1-ISBA/C/5/Add.1). Ce faisant, elle a tenu compte des recommandations formulées par la Commission des finances dans son rapport du 14 août 1996 (ISBA/A/12-ISBA/C/7) et de la recommandation du Conseil d'approuver lesdites recommandations.

17. L'Assemblée a adopté le budget révisé de l'Autorité pour 1997, pour un montant de 4 150 500 dollars des États-Unis, sous réserve des points soulevés par la Commission des finances aux paragraphes 4, 5 et 6 de son rapport (ISBA/A/12-ISBA/C/7) et elle a approuvé l'adoption d'une approche dynamique. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de soumettre le budget révisé à l'Organisation des Nations Unies. Elle a pris note des réserves formulées au sein du Conseil, en ce qui concerne certains aspects du budget, par la Fédération de Russie, par des membres du Conseil représentant le Groupe de l'Europe orientale et par les États-Unis d'Amérique.

#### Questions administratives et techniques

18. Suite à une recommandation du Conseil, l'Assemblée a décidé d'autoriser le Secrétaire général à demander, au nom de l'Autorité, son affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ISBA/A/L.11).

19. L'Assemblée a décidé de solliciter l'octroi à l'Autorité du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ISBA/A/L.12).

20. Sur la base du rapport présenté par le Groupe de travail chargé du projet de protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité, l'Assemblée a décidé de demander au Secrétariat de poursuivre les travaux entamés sur ce projet et de lui en présenter les résultats dès que possible au cours de sa prochaine session.

#### Réunions futures

21. Les réunions de l'Autorité internationale des fonds marins en 1997 se tiendront du 17 au 28 mars et du 18 au 29 août à Kingston. Le premier point à l'ordre du jour de l'Assemblée, à sa prochaine séance, concernera l'élection de son président.

-----